L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 AOUT 1888. 61me Année

Dufour & Donnet. Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 21 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons samedi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1887-88 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR

Par Macon (Gui A) Robinson. A la Bourse des Encanteurs, le [illegible] lots de terre avec bâtisses et améliorations situés dans la ville de Shreveport paroisse Caddo.

Vente continuée

Par le Shérif, sur les lots Nos 11, 12 et 13 rue North Peters, coin Hôpital, le contenu, installation d'une fabrique de cigares, comprenant un vaste assortiment de machines, couteaux, tabacs pressés [illegible] 265 livres de cotes de tabac et un lot de feuilles de tabac et de tabac épars, etc.

D'où viendra le salut de notre industrie sucrière ?

Suivant les statistiques officielles, la culture de la canne semi-tropicale ne s'est étendue, l'an dernier, en Louisiane, que sur une superficie d'un trentetroisième de l'Etat, soit sur quatorze cent cinquante milles carrés, ou quatre-vingt douze mille acres. Les Américains du Nord qui ne sont pas partisans passionnés de notre industrie et aiment à faire de ces comparaisons qui ne sont pas toujours à notre avantage, trouvent que cette superficie est juste égale à celle de Long Island. Quant à la production—rappelons-nous que 1887 a été une bonne année—elle a été d'un peu moins d'un dixième de la consommation générale du pays. L'an dernier, l'Union a importé 2,781,158,645 livres de sucre de l'étranger, et 37,419,424 gallons de mélasse—ce qui lui a occasionné un débours de près cent millions de dollars.

Ce sont là, il faut en convenir, de piètres arguments en faveur de notre industrie louisianaise. Si la production du sucre dans l'Union était condamnée à ne jamais dépasser ces chiffres, il faudrait, une bonne fois, l'abandonner. Nous avons beau dire qu'elle n'a pas été suffisamment protégée, dès le commencement—ce qui est d'une vérité incontestable—qu'elle a été presque frappée à mort à la suite de la guerre confédérée et qu'elle a eu beaucoup de peine à se relever de ses ruines, il n'en reste pas moins vrai que nous avons manqué d'initiative, d'esprit d'entreprise et que, même aujourd'hui après les perfectionnements apportés dans la fabrication, soit par les procédés mécaniques, soit par les procédés chimiques, soit par la combinaison des deux méthodes, l'industrie n'a pas pris, chez nous, les développements sur lesquels on avait le droit de compter. Nous n'avons fait preuve ni d'assez d'énergie, ni d'assez de confiance en nous mêmes. A la galerie qui nous regarde, et qui est après tout composée d'indifférents, il importe peu que tel ou tel planteur ait déployé d'immenses qualités et fait avancer l'industrie dans telle ou telle de ses branches. Le gros du public, nord et sud, ne voit dans tout cela qu'un aliment de première nécessité, et il cherche à se le procurer le plus abondamment et au meilleur compte possible. Or, la quantité de la consommation dépend de la quantité de la production. S'il voit cette production, déjà insuffisante, rester stationnaire, s'il n'a pas lieu d'espérer qu'elle arrivera, dans un avenir plus ou moins rapproché, à satisfaire complètement ses besoins, il nous tournera le dos, à la première occasion, et s'adressera ailleurs, là où il croira trouver ce qu'on ne peut lui donner chez lui. Ici, nous aurions mauvaise grâce à le nier, nous avons été fautifs. Nous n'avons pas répondu aux espérances de nos amis, nous avons livré des armes à nos adversaires; nous avons, en partie, provoqué la crise par laquelle nous venons de passer et, si nous en sortons victorieux, nous le devrons non à nos propres mérites, mais au hasard, à l'appui un peu inattendu qui nous vient du dehors, à l'initiative de nos voisins de l'Ouest. On travaille vigoureusement, intelligemment, persévéramment dans le Kansas, dans le New Jersey. On y fait des progrès rapides qui, presque du jour au lendemain, viennent rivaliser avec les nôtres. On ne s'y obstine pas à suivre des procédés vieillis, surannés, sous prétexte que la routine les a consacrés, et qu'ils vous ont permis de vivre plus ou moins bien jusqu'ici. Du moment qu'on a découvert qu'il y en avait d'autres supérieurs, produisant plus abondamment, plus rapidement et à meilleur marché, on a abandonné immédiatement les anciens. La diffusion remplissant toutes les conditions voulues et répondant à toutes les espérances, on s'est jeté hardiment, sans la moindre hésitation, dans la diffusion. On a eu raison et l'on en est amplement récompensé.

Dans son rapport récent au commissaire national de l'agriculture, M. Swinson, l'habile surintendant de l'usine de Fort Scott, Kansas, prouve clairement, chiffres en main, que l'on peut fabriquer le sucre de sorgho, non plus à titre d'essais, comme production fantaisiste et à l'état de théorie, mais d'une façon pratique, dans des conditions telles, qu'il peut figurer sur le marché, à côté du sucre de cannes et lutter avec lui sous le double rapport de la quantité et du prix. En supposant que le rendement ne soit pas aussi abondant, cette infériorité est compensée, d'un côté, par le peu de soin et de dépense qu'exige la culture du sorgho, contrairement à celle de la canne louisianaise qui est méticuleuse et coûteuse; et, d'un autre côté, par l'usage du fruit ou de la semence, qui est un excellent aliment pour les animaux et épargne, en partie, les frais de production et de récolte des plantes fourragères ordinaires.

Ces avantages ressortent d'une façon plus éclatante encore du rapport de M. Hughes, surintendant de l'usine de Cape May, New-Jersey. Nous sommes ici dans une région moins favorisée, relativement pauvre. Les meilleures terres n'en donnent pas moins près de 2000 livres de sucre brut et de 120 gallons de mélasse, l'acre. Le rendement des plus mauvaises arrive à peine à 600 livres de sucre et 60 gallons de mélasse. La culture y a, d'ailleurs, été peu soignée. Les résultats n'en sont pas moins extrêmement encourageants.

M. Hughes donne les rendements de quatre fermes différentes, avec les bénéfices nets par acre. Voici les chiffres accusés pour deux de ces exploitations:

1o Ephraim Hildredth, 1970 livres de sucre, l'acre, à 4 sous la livre, $78.80; mélasses, 120 gallons, à 25 cents le gallon, $30; total, $108.80.

2o Joseph Richardson, 1560 livres de sucre, à 4 sous la livre, $62.40; mélasse, 120 gallons, à 25 cents le gallon, $30; total, $92.40.

Dans ces chiffres n'entre pas la valeur du fruit, de la semence qui, selon M. Hughes, vaut amplement le maïs, comme aliment des animaux—ce qui élève assez considérablement le bénéfice net de chaque acre.

La conclusion naturelle à tirer de ce qui précède, c'est que, pour bon nombre de fermiers de l'Ouest, la culture du sorgho est plus rémunératrice que celle de la plupart des céréales. Il faut donc s'attendre à ce qu'ils exploitent de préférence une industrie qui rapporte davantage. La production du sucre est appelée à se propager dans l'Ouest, à jouer un grand rôle dans le commerce de l'Union, à exercer une énorme influence sur les décisions du Congrès.

Nous n'avons pas compris que le plus puissant des arguments à invoquer devant le législateur était de jeter, coûte que coûte, une masse de produits sur le marché, de lui prouver que nous pouvions, quand il le voudrait, alimenter nos populations de sucre indigène, et épargner au pays un débours de cent millions par an, qui va grossir la bourse de l'étranger. L'Ouest le comprendra pour nous; c'est de là que nous viendra le salut: c'est lui qui nous fera accorder la protection qui nous a manqué, jusqu'ici, beaucoup par la faute du législateur, un peu aussi par la nôtre. Nous nous indignons de ce que l'on ne nous ait pas, dès l'abord, favorisés comme certaines industries naissantes du Nord. En avons-nous complètement le droit? Mis de côté certaines préférences, certains passe-droit qui sont incontestables, le Congrès savait bien qu'il avait affaire à des hommes énergiques, entreprenants, prêts à aller de l'avant, sachant profiter des immunités qu'on leur octroyerait et en faire profiter le pays. Il ne s'était pas trompé. Les progrès ont été prodigieux, étonnants; si prodigieux même et si étonnants qu'en moins de vingt ans, des industries qu'il a fallu créer, au succès desquelles personne ne croyait, sont arrivées à alimenter l'Union entière, à pouvoir se passer, à la rigueur, de toute protection, si elles y apportaient un peu de bonne foi et n'étaient pas affolées par la soif insatiable du gain. Mettons la main sur la conscience et convenons que rien dans nos précédents ne permettait d'espérer que nous en ferions autant. Ne nous mettons-nous pas nous-mêmes, à l'heure qu'il est, à la remorque d'une industrie rivale et n'implorons-nous pas sa protection, tandis que c'est nous, les aînés, qui devrions lui tendre la main!

L'attention des marchands est appelée sur la vente qui sera faite [illegible] jour par le shérif civil coin des rues North Peters et Hôpital, à 10.30 a. m. du contenu de la fabrique de cigares et d'une grande quantité de cigares et de tabac. Voir l'avis dans une autre colonne.

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

L'OURAGAN.

Ah! l'ouragan! une de nos plus grandes terreurs, notre "blizzard" à nous, mais bien plus beau, bien plus inoffensif que celui de l'Ouest et du Nord. Il est même beaucoup plus rare; c'est une politesse qu'il daigne nous faire, de nous visiter aussi rarement—ce dont nous lui savons un gré infini; mais nous lui serions encore bien plus reconnaissants, s'il daignait nous débarrasser à tout jamais de sa présence. Il a, cette fois, malheureusement, montré une persistance à laquelle il ne nous avait pas habitués. Pendant quarante-huit heures, il n'a cessé de nous tourmenter, de nous harceler; c'est, croyons-nous, le plus complet des ouragans que nous ayons eu à subir, depuis un grand nombre d'années. Généralement, c'est la pluie qui l'emporte sur le vent, ou le vent sur la pluie. Hier et avant-hier, tous les deux semblaient s'être mis en parfait accord et rivaliser de zèle pour nous terroriser, et nous victimer. Quelle nuit terrible que celle de dimanche au lundi! Nous ne pensons pas qu'une seule famille ait pu la passer sans angoisses, sans terreur. A chaque instant, on croyait que le vent, dans sa fureur, allait s'engouffrer dans les appartements pour en soulever le plafond et les inonder de torrent d'eau. Bien peu d'entre nous ont eu cette nuit-là, dormi du sommeil du juste, excepté, peut-être ceux qui avaient trouvé le moyen de célébrer la loi du dimanche par des libations aussi secrètes que copieuses.

Mais si effroyables qu'aient été les frayeurs de la nuit, elles ne sont rien auprès des effroyables réalités que l'on a dû constater, dans la matinée, sur la levée, le long du fleuve et, surtout, dans la partie basse de la ville, du côté du Lac.

Nous avons voulu voir de nos propres yeux, juger par nous-mêmes de l'étendue des désastres; ils sont incalculables et les détails, navrants. Nous négligerons les accidents du centre, pour ne nous occuper que de ceux des quartiers éloignés, de l'inondation surtout. Rien de lamentable comme le spectacle qu'offrait la ville, hier matin, à partir de l'avenue Claiborne jusqu'au Pontchartrain. Depuis l'extrémité du quatrième district jusqu'au fond du troisième, un vaste lac du milieu duquel surgissaient les maisons groupées en îlots ou isolées, et toutes à moitié submergées. Aux fenêtres, des familles entières assistant avec anxiété au départ du maître de la maison qui s'aventurait sur une embarcation improvisée, sur un radeau informe, sur une planche menaçant, à chaque instant, de basculer, pour atteindre une ligne quelconque de chars et se rendre à son magasin ou à son bureau.

Dans l'après-midi même spectacle, même attente; des femmes, des enfants épiant l'arrivée de la voiture publique pour recueillir, dans la même embarcation improvisée le père réintégrant à tout hasard le foyer domestique. Nous n'en finirions pas s'il nous fallait relater, par le menu toutes les scènes dramatiques ou comiques, occasionnées par ces départs et ces retours.

Mais que de ruines, que de pertes de temps et d'argent, qui ne sont que la conséquence forcée de la négligence des administrations municipales qui se sont succédé depuis plus de cinquante ans à la Nlle Orléans; lesquelles n'ont jamais songé à la préserver de tous ces désastres, en construisant une levée de protection le long du lac, depuis Carrollton jusqu'à Milneburg, et en établissant une écluse quelconque au débouché des deux seuls canaux qui communiquent avec le Pontchartrain!

C'est une nouvelle et cruelle leçon qui nous est donnée. En saurons-nous, enfin, profiter, cette fois? Notre édilité réformatrice d'aujourd'hui se montrera-t-elle plus intelligente que ses devancières? Saura-t-elle aller droit au but et, comme on dit, prendre le taureau par les cornes?

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Le président de la République française doit, dans le courant du mois de septembre, répondre à l'invitation que lui ont adressée les villes de Rouen, Elbeuf et le Havre. Au cours d'un entretien que viennent d'avoir à l'Elysée, avec M. le général Brugère, M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, et M. le général du Guiny, commandant le 3me corps d'armée, il a été décidé que M. Carnot ferait coïncider son voyage avec la fin des manœuvres qui vont avoir lieu sur les plateaux du Vezin, entre Boos et Etrepagny. Selon toute probabilité, il assistera à la revue générale des troupes.

Le train présidentiel s'arrêtera à Vernon. De là, un bateau à vapeur prendra M. Carnot, sa suite et les invités, et les conduira à Elbeuf, où une réception aura lieu. Le président de la République se rendra ensuite, par la ligne d'Orléans, à Rouen, où il fera un séjour dont la durée n'est pas encore fixée.

Enfin M. Carnot se rendra au Havre, où des fêtes auront également lieu.

En police correctionnelle:—Ainsi mon enfant, vous avouez être l'auteur de ce vol? Oui, monsieur le président.—Savez-vous que vous êtes bien jeune.... Vous commencez un peu tôt.—Papa est malade, faut bien le remplacer.

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St. Landry, du 18 août:

Depuis nous ne savons combien d'années, la population du sud-ouest de la Louisiane est allée acheter ses arbres fruitiers dans les pépinières de l'Ouest. Il est évident que les arbustes élevés dans un climat et transplantés dans un autre, doivent souffrir. De là, les médiocres récoltes que l'on en tirait et le préjugé qui a longtemps régné et qui n'est pas encore détrôné, que notre contrée n'est pas propre à la culture des fruits.

Tout a changé, quand on a commencé à établir ici des pépinières, nés et développés dans le même climat, les arbres ont pris naturellement leur essor et ont fructifié autant qu'on pouvait l'espérer. Fondons des pépinières parmi nous et surtout n'allons pas chercher nos arbustes et nos boutures au dehors et nous deviendrons les premiers producteurs de primeurs du Continent.

—Nous lisons dans la *Sentinelle* d'Acadie: Nous causions, il y a quelques jours, sur l'avenir du riz et sur les conséquences que peut avoir la formation du "trust" des propriétaires de moulins, de la Nouvelle-Orléans, avec un planteur qui revenait de la "côte." Il parait que plusieurs producteurs de riz de cette région sont bien déterminés à ne pas vendre leur riz, trois dollars le sac; ils peuvent en tirer meilleur parti comme aliment pour les animaux. On a fait plusieurs expériences du riz comme nourriture; il a, assure-t-on, plus de vertu nutritive que l'avoine et entretient le bétail en meilleur état. S'il en est ainsi, les planteurs de riz, n'ont plus à redouter la pression du "trust"; ils pourrait lutter victorieusement contre lui, par la raison qu'ils pourront s'en passer.

La réforme de l'enseignement en France.

Les vieilles études viennent d'être attaquées dans la citadelle même de l'enseignement classique, à la Sorbonne, et par M. Lockroy, le grand-maître de l'Université! Le grec et le latin sont vigoureusement battus en brèche depuis quelques années. A l'éducation par les classiques grecs et latins, il y a une école de pédagogie qui voudrait substituer, pour le plus grand nombre, l'éducation par les classiques modernes, français et étrangers, et réserver la culture des langues anciennes à une élite intellectuelle, [illegible] sociale.

Cette conception ne date pas d'aujourd'hui, ni même d'hier. Dès 1835, elle mettait aux prises Saint-Marc-Girardin et M. de Tracy, celui-là défendant contre celui-ci le maintien des langues mortes dans le programme de l'enseignement secondaire. M. Blanchet, professeur d'histoire au lycée Condorcet, qui a ouvert à la Sorbonne la cérémonie de la distribution des prix du concours général par un discours sur *l'enseignement secondaire et la société contemporaine*, a même découvert aux partisans de cette réforme un ancêtre bien plus reculé que M. de Tracy, en la personne de l'abbé Fleury. L'abbé Fleury écrivait au dix-septième siècle: "Il me semble que nous devons accommoder nos études à l'état présent de nos mœurs et étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne peut changer cet usage pour l'accommoder à l'ordre de nos études." Que prouve cette citation piquante? Qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que les contemporains qui prétendent au monopole de l'esprit d'innovation et de progrès, n'ont, en somme, rien inventé; le système de pédagogie qu'ils préconisent est du vieux neuf.

Ce qui est nouveau par exemple, c'est le ton dont M. Lockroy raille les humanités et les humanistes. M. Goblet, il y a deux ans, M. Spuller, l'année passée, avaient, eux aussi, préconisé une méthode d'enseignement secondaire mieux appropriée aux besoins et aux tendances de la société moderne. Mais ils l'avaient fait en gardant les mesures et en rendant justice aux vieilles études dont Saint-Marc Girardin, dans la joute oratoire que nous rappelions tout à l'heure, définissait admirablement le but et le résultat: "Préparer l'instrument du travail, former l'intelligence, créer des esprits nets, clairs, précis, capables d'apprendre." M. Lockroy, au contraire, fait fi de l'éducation classique; il en parle, en tout cas, très cavalièrement. Le latin, dit-il, n'échappera pas à sa destinée." Plus loin, il se moque des "doctes contemplations", des "extases littéraires où l'on oublie l'univers et la réalité". Luxe de mode, vanité innocente, vieilles rengaines que tout cela! Si surpris que l'auteur de *Bonsoir, Monsieur Pantalon*, puisse être de se voir à la tête de l'Université, l'assistance qui était devant lui, l'endroit où il parlait auraient dû l'avertir que son discours détonnait dans ce milieu et que la raillerie a des bornes. On se demande quelle sera désormais l'autorité des professeurs de grec et de latin sur leurs élèves, et l'on devine de quel cœur ceux-ci reprendront leurs grammaires et leurs lexiques. La satire de M. Lockroy est le triomphe des cancres.

Cet excès gâte ce qu'il y a de bon dans la harangue du ministre. Il est certain que c'est un tort d'imposer uniformément aux élèves de nos lycées et collèges l'étude du grec et latin. Un enseignement public bien compris devrait se plier à toutes les exigences de la société actuelle. En l'état, l'enseignement secondaire comporterait deux branches: l'une pour les professions commerciales. Et cette séparation rehausserait le niveau des études, aujourd'hui sensiblement abaissé. Aussi, l'on ne voit pas pourquoi nombre d'universitaires y répugnent.

Les jeunes gens qui se destinent au commerce, à la banque, à l'industrie, n'auront que faire du grec et du latin, dont ils ne posséderont jamais d'ailleurs qu'une vague notion. Les heures qu'ils y consacrent sont perdues, et mieux vaudrait pour eux les employer à l'étude de l'anglais et de l'allemand, encore trop sacrifiés, à notre avis, dans le programme de l'enseignement secondaire. Donner, pour la généralité des élèves, le pas aux langues vivantes sur les langues mortes, enseigner le grec et le latin à l'élite intellectuelle de la jeunesse, aux nouvelles générations qui se destinent aux carrières libérales, voilà la vraie réforme à entreprendre. Le mal est qu'on en parle tous les ans à la Sorbonne et qu'à cette heure elle n'est même pas commencée.

TRISTE LENDEMAIN DE NOCES.—Il n'y avait pas certes tout récemment, de famille plus heureuse que celle des H..... de braves ouvriers du douzième arrondissement, à Paris, qui avaient la joie de marier leur fille Louise, une charmante brune de dix-huit ans, avec Joseph R., un Italien de vingt-huit ans.

Les deux jeunes époux s'adoraient; aussi la joie régnait-elle, le soir, dans le salon du restaurant où les invités étaient réunis.

On mangea et l'on but de bon cœur, puis après le repas les danses commencèrent, et c'est à quatre heures du matin seulement que les nouveaux époux quittèrent leurs parents et leurs amis et se rendirent rue de Wattignies, où ils allaient demeurer.

Vers sept heures du matin, Joseph R...., qui dormait profondément, est soudain réveillé par des coups violents frappés à sa porte. Il se frotte les yeux et s'aperçoit que sa femme n'est plus à ses côtés.

En proie à une violente inquiétude, il ouvre: plusieurs voisins sont là, portant dans leurs bras l'infortunée Louise, inanimée, mourante.

Un peu avant sept heures, une des locataires, Mme F...., en descendant de chez elle, avait vu par la fenêtre un corps tournoyer dans l'espace, c'était Louise R.... qui, d'une fenêtre du deuxième étage, s'était précipitée dans la cour.

Que s'était-il passé? Quel incroyable accès de folie s'était emparé subitement de l'esprit de la jeune femme? On ne le saura jamais, car, à midi, l'infortunée rendait le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

Le pauvre mari est fou de douleur.

En France, les nouvelles des départements relatives à la pluie continuent à être navrantes: dans nombre de départements du Centre et du Midi de la France, notamment dans l'Aveyron, la Lozère, la Corrèze, Tarn-et-Garonne, etc., les récoltes encore debout sont absolument compromises. Du côté d'Agen et dans une partie du Bordelais, où la vigne avait, il y a quinze jours, très belle apparence, on prévoit que la récolte sera perdue si le mauvais temps continue. Dans plusieurs diocèses, on fait des prières publiques pour obtenir la cessation de la pluie, qui devient une véritable calamité publique.

M. Floquet à Tours.

Au punch d'honneur offert à M. le président du conseil par le Grand Cercle républicain d'Indre-et-Loire, M. Floquet, ministre de l'intérieur, répondant au toast de M. Mabille, président du cercle, a prononcé l'allocution suivante:

Mes chers amis,

Je remercie votre président de l'invitation qu'il a bien voulu m'adresser à Paris. Lorsque je l'ai reçue, j'ai demandé,—pardonnez-moi d'avoir pris une information,—j'ai demandé si dans cette assemblée devaient se trouver les représentants de toutes les fractions du parti républicain. On m'a répondu: Oui; et je n'ai pas hésité à me rendre au milieu de vous.

En effet, messieurs, le ministère que j'ai l'honneur de présider représente l'union loyale de tous les républicains pour la conquête de tous les progrès républicains.

Nous voulons, je le sais, les mêmes progrès. Aux trois questions que me posait votre président tout à l'heure, ma réponse n'est pas douteuse.

Nous ferons tous nos efforts,—et je suis convaincu que nous réussirons,—pour faire voter la loi militaire qui vous intéresse et qui intéresse la nation tout entière. La fête d'aujourd'hui est un argument pour ce vote, car, par cette solennité en l'honneur de la mémoire d'un vieux général républicain, vous avez consacré l'union qui existait déjà dans les cœurs, l'union des républicains sincères et des valeureux soldats de notre armée.

Vous m'avez demandé aussi que la loi sur les associations fût votée le plus tôt possible. Vous savez que, dans le programme que j'ai eu l'honneur de proposer aux Chambres au moment de la constitution du ministère, j'avais indiqué la présentation du projet de loi sur les associations, et je l'ai présenté, en effet, dans le plus bref délai, quoique mon temps fût disputé aux préoccupations législatives par la nécessité de défendre la République insolemment attaquée.

De cette loi, déposée par nous aussitôt que nous l'avons pu, nous presserons la discussion. C'est à la fois une loi de liberté donnant à toutes les opinions le droit de se protéger, de s'affirmer, de s'unir pour la conquête de ce qui leur paraît désirable, et aussi une loi donnant satisfaction à la nécessité de courber sous le joug du droit commun ceux qui prétendent maintenir à l'état de privilège les pires traditions du passé.

Vous savez, d'autre part, que lorsque j'ai fait devant les Chambres la promesse de soumettre à leurs délibérations une loi sur les associations, j'ai signalé cette loi comme devant être le préliminaire indispensable en vue de la laïcisation définitive de l'Etat français.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le président, une grande parole; vous avez dit que vous aviez la patience. Oui, ayez la patience, car c'est à vous à avoir l'initiative et la responsabilité.

En se retirant, M. le président du conseil a porté ce toast:

Je bois à l'union des républicains, et je remercie les habitants de la ville de Tours de l'accueil si sympathique qu'ils ont fait non pas à ma personne, mais à la République que j'ai l'honneur de représenter devant vous.

M. Crispi jugé par le Times.

Le *Times* constate que la jalousie entre la France et l'Italie est assurément réciproque; mais le journal anglais insiste plus particulièrement sur les sentiments de cette dernière puissance, chez laquelle l'occupation de Tunis, le souvenir de la Savoie et de Nice et l'expédition de Rome ont laissé des traces plus durables que les services rendus par Napoléon III à la cause de l'indépendance.

Le *Times* fait surtout remarquer que la crainte de voir la France s'emparer de la Tripolitaine est pour les Italiens un véritable cauchemar et que rien ne justifie d'ailleurs, car la France n'a nullement l'intention de se lancer dans cette aventure.

Tout ce qui se raconte sur de prétendus mouvements de troupes françaises vers la frontière orientale de l'Algérie est de pure invention, et les craintes que l'on éprouve à Rome ne sont pas explicables.

"Il est donc probable, dit le grand journal anglais, qu'en écrivant comme il vient de le faire, M. Crispi a un but immédiat: il désire montrer que la visite de l'empereur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg n'a pas diminué la solidité de la ligue des puissances centrales, et que rien ne s'est produit qui rien ne se produira qui soit de nature à jeter l'Italie dans les bras de la France."

Le conseil général de l'Exposition universelle de Barcelone organise pour le 15 octobre un grand concours de musiques d'harmonies militaires et civiles. Les sociétés qui voudront y prendre part devront se faire inscrire avant le 15 août. Il sera accordé les récompenses suivantes: Premier prix de 10,000 francs, deuxième prix de 7,500 francs, troisième prix de 5,000 francs, quatrième prix de 2,000 francs. Les prix seront accompagnés d'une médaille en bronze et d'un diplôme pareil à celui qu'on donne aux exposants. Pour prendre part au concours, chaque Société devra exécuter: 1. un grand morceau de concert qui sera désigné par le jury dès qu'il sera constitué; 2. un morceau de lecture à première vue, écrit par un professeur nommé par le jury; 3. un morceau au choix des exécutants. Les musiques d'harmonie qui auront obtenu des prix devront prendre part gratuitement à deux grands concerts organisés par le conseil général de l'Exposition.

Le directeur d'un des grands magasins de nouveautés de New York vient de défendre à ses vendeuses de porter des tournures. Et voici comment il explique cette mesure:

"Toute femme portant une tournure l'arrange cinq fois par jour: il lui faut une minute chaque fois; donc elle perd cinq minutes par jour. Pour douze femmes, c'est une perte d'une heure, et comme je paie cette heure comme les autres, c'est de l'argent dépensé inutilement."

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie.
10 déc—1an

Avis.
MARIE BOIS annonce à sa clientèle qu'elle fermera son Salon de Modes, 3, rue Bourbon, à partir de ce jour jusqu'au 15 octobre, afin de pouvoir faire son voyage annuel à Paris, où elle fait ses achats de nouveautés. 19 août—3t

A louer.
Une jolie maison de résidence avec toutes les améliorations modernes, et une écurie attenant, convenable pour un entrepreneur de pompes funèbres, située rue St-Louis, près Bourbon, 78. Aussi un piano Mathushek à vendre. S'adresser sur les lieux. 19 août—2 sem PP

BEQUILLES.
BAS ELASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoirs, appuis pour les épaules, etc. dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
21 mai—1an

F. KROLL. EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249......Rue Royale......249
Téléphone 710. 4juil—1an

American Homestead Company de la Nlle-Orléans.
Organisé en 1883.
Capital autorisé $3,000,000
Capital souscrit $684,600
Capital payé $300,320
Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus sécuritaires, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.
Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.
Officiers depuis l'organisation:
ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Rampart.
WM FRANTZ, Trésorier, 53 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall. 21 juil—1an

Une Chevelure
Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la **Vigueur des Cheveux d'Ayer** est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.
Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."
Dix Ans Plus Jeune.
Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai ôté joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord les cheveux pousser, mais ils y sont, et plus abondants. *Je parais dix ans plus jeune.*"
Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Burlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.
La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang et aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, pourront être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la santé.
Ayer's Hair Vigor,
Preparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

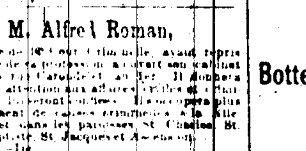

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

M. Alfred Roman,
Ex-juge de la Cour Criminelle, ayant repris l'exercice de sa profession a ouvert son cabinet au No. 5 rue Carondelet, au 1er. Il donnera toute son attention aux affaires civiles et criminelles qu'on lui confiera. Il s'occupera plus spécialement de causes criminelles à la Nlle Orléans et dans les paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques et Ascension. 11 août—1m

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11 nov 87

Changement de local. Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100......Rue du Canal......100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes ET TOILES CIRÉES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant se convaincre de la modicité de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront. 12 sept

NOUVEAU STOCK PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS Anglais et Américains aux plus bas prix.
PORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'offre pour Rideaux. [illegible]—1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184[illegible]—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, C. Marinoni, J. J. Reiss, Lucien Delery, R. F. W. Bachman, Joseph Kohn, James T. Rodd, Chas M. Whitney, J. H. Oglesby, W. R. Lyman, Charles H. Dolson, S. C. Conlon, Charles Newman, M. Gillis, Chas. A. Rice, D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 86—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 8 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, PIERRE POUTZ, D. FATJO, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES, GUS. PITOT, EDWD. J. BOBET, E. GALLY, A. SCHREIBER, THEO. BRIERRE, H. LAROUSSINI, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés, D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1an—dim mar jeu sam

D. H. Holmes.
Lundi prochain toutes nos
ETOFFES DE COTON POUR ROBES
valant de 10 à 50 sous la yarde, se vendront
5, 10 et 15 sous.
AUSSI
10,000 Standard Novels à 10 sous; prix primitif 25 sous.
155 Canal St.
8juil—1an—dim mar jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district.
1er nov 87—mar jeu dim—1an

40 sous Pantoufles légères pour dames.
50c, 75 sous Pantoufles légères pour dames.
85 sous Bottes à boutons bien finies, fillettes.
75 sous, $1.00 Pantoufles ouvragées pour messieurs.
$1.25 Souliers bas cousus, pour messieurs.
$2.00 Chaussures cousues, pour messieurs.
$2.50 à $3.00 Belles bottes Fines pour dames.
—IMMENSE ASSORTIMENT DE—
Chaussures en tous genres pour garçons.
Grande variété de Chaussures pour hommes.
Maison ouverte le samedi jusqu'à 10 heures du soir.
L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse.
3 mars—1an—sam dim jeu

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23 déc—1 an dim mar ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOARTZ, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE J. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov 87—1an

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal. Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161......Rue du Canal......161
Un assortiment complet d'instruments d'optique, d'arpentage de marine et de mathématiques. Attention spéciale consacrée à la réparation de tous les instruments du genre.
Thermomètres à sucre, Saccharimètres, vendus et réparés; Boussoles, Lorgnons de théâtre.
Un opticien expérimenté est attaché à la maison.
Instruments à dessin, Papiers, etc., etc.
Sept—1an—Dim Mar Jeu

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine finissant le 19 août 1888.

LISTE DE DAMES.
Collin A. Mme; Chagrave A. Mademoiselle.

LISTE DES HOMMES.
Tardieu Louis Mons; Du Quesnay Mercier L.; Hoffman T.; Dr; Robert Mons; Cadiot François Mons.

G. W. BOTT, Maître de Poste.

INSTITUTIONS.

Collège Commercial St-Stanislas,
A la Baie St-Louis.
Ce Collège fera la réouverture de ses classes le 13 septembre prochain. Les cours comprendront toutes les branches nécessaires à une éducation commerciale complète. Se procurer des prospectus en s'adressant au Collège. 14 août—1m

COLLÈGE D'ORLEANS,
No 240 RUE ROYALE—NLLE ORLEANS.
Rentrée des Classes le 1er Sept. 1888.
COURS CLASSIQUE ET COMMERCIAL.
Enseignement et pension, incluant lit, literie, blanchissage etc. par mois, $20.
Externat, par mois, de $2 à $8. (Payable d'avance.)
S'adresser à W. E. ROBERT, Directeur.
14 août—1m—mar jeu dim

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi, le 19 juin 1889.
Pour informations, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, Farmdale P. O. Ky.
28 juil—2m

COLLÈGE ST-ISIDORE.
Troisième district—Nouvelle-Orléans.
Année scolaire commençant le 1er septembre.
Conditions—Pension, enseignement (incluant le cours commercial).
Langues anciennes et modernes et blanchissage $20 par mois.
Pour catalogue s'adresser au Rév. J. Scherer, C. S. C., Président.
3 août—3 m—jeud mard dim

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
27 RUE DECATUR.

CHARTE
—DE LA—
Rice Planters and Receivers' Association.
(LIMITED.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit su que le neuvième jour du mois d'août de l'an de Grâce mil huit cent quatre-vingt huit et le cent treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Devant moi, CHARLES THÉODORE SONIAT, notaire dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures suivent:

Personnellement ont comparu JOHN DYMOND de la paroisse Plaquemines, JOHN B. LEVERT de la paroisse Orléans, HARRY D. FORSYTH de la paroisse Orléans, MEYER WEILL de la paroisse Orléans, FRANK J. LEWIS de la paroisse Orléans, DENIS LANAUX de la paroisse Orléans, WILLIAM S. BLOOMFIELD de la paroisse Orléans, P. EDOUARD ST MARTIN de la paroisse St. Charles, et ALBERT J. LAGARDE de la paroisse Orléans et ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations ils ont formé un contrat et par le présent écrit s'engagent de même que toutes personnes qui s'associeront à eux, à fonder et constituer une corporation ou corps légal pour l'objet et les fins et aux conditions ci-après indiqués; savoir:

ARTICLE I

Le nom de cette corporation sera la RICE PLANTERS AND RECEIVERS ASSOCIATION (limited) (Association des Planteurs et des Receveurs de Riz limitée) et sous ce titre elle sera revêtue du pouvoir d'exister et de jouir du droit de succession pendant une durée pleine de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du jour ici désigné.

ARTICLE II.

Le domicile de cette corporation sera établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toutes citations ou autres documents légaux seront servis au président de la corporation, ou en son absence, ou en cas où il serait impossible d'agir, au vice-président et en cas de l'absence des deux, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE III.

L'objet et les buts de cette corporation sont les suivants: s'occuper des affaires de tous genres en riz, acheter et vendre du riz écalé et non écalé et tout ce qui provient de la culture du riz, louer, acquérir, construire et posséder, conduire, gérer des moulins à riz et les entrepôts nécessaires à l'administration des affaires de cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de la corporation est fixé à la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000), divisée en et représentée par quinze cents (1500) actions de cent dollars chacune payables ainsi que l'indiquera le conseil de direction.

ARTICLE V.

La corporation aura le pouvoir de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie devant les tribunaux sous son titre de corporation; de posséder et de faire usage d'un sceau; de posséder, recevoir ou acquérir des biens immobiliers, des produits agricoles, des biens, des marchandises et des propriétés personnelles, de vendre, emprunter de l'argent et hypothéquer ou mettre en nantissement ses biens toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigeront; de désigner et nommer ses officiers, administrateurs et [illegible] et d'adopter les règles [illegible] pour l'expédition convenable de ses affaires.

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de dix-sept (17) actionnaires, chacun desquels aura en son propre nom [illegible] actions du fonds capital. [illegible] directeurs constitueront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil de Direction sera choisi par ballottage le premier lundi de juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf et ensuite le premier lundi de juillet de chaque année au siège de la compagnie. Une majorité de tous les votes donnés élira, et chaque action aura droit à un vote que donnera l'actionnaire lui-même ou son représentant. Les directeurs ainsi choisis exerceront leurs mandats jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Le défaut de nommer des directeurs à la date fixée ne dissoudra pas la corporation, mais le Conseil de Direction existant alors restera en fonctions jusqu'à ce qu'une élection ait lieu dans les trente jours qui suivront, élection dont la tenue sera annoncée dix jours préalablement dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Les vacances se produisant dans le dit Conseil, quelle qu'en soit la cause, seront remplies par les directeurs restant et ils choisiront parmi les actionnaires éligibles de l'Association.

Le board de directeurs à sa première séance chaque année, le jour suivant l'élection élira parmi eux, un président, un vice-président et secrétaire, et nommeront et renverront à leur gré tels administrateurs, commis, agents et employés qu'ils jugeront nécessaires pour les affaires et feront ce qui leur a été alloué, et feront, amenderont et altéreront tous les statuts, règlements [illegible] nécessaires pour le maintien et l'administration des affaires de la dite corporation. En outre des pouvoirs accordés ailleurs dans cette charte, le dit board de directeurs aura le pouvoir d'emprunter de l'argent, exécuter des hypothèques et des nantissements, de donner toute garantie et vendre tous les reçus d'entrepôts et connaissements et d'émettre des billets ou bons, de faire des baux, acheter et vendre des propriétés foncières et toutes autres propriétés mobilières ou immobilières, de faire des contrats et tout autres choses nécessaires à servir les projets et le but de cette corporation, tel que sont ou peuvent être permises par les lois applicables aux corporations.

ARTICLE VII

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré ou la dite corporation peut être dissoute avec le consentement des trois quarts des actions représentées, et une majorité du montant de ces actions à toute assemblée générale des actionnaires de la dite corporation, convoquée aussi [illegible] après que trente jours d'avis avant la dite assemblée aura été donné par un avis publié dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII.

Cette corporation sera autorisée à commencer les affaires quand cent mille piastres ($100,000) du son fonds capital auront été souscrites. Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation, pour une somme autre que la balance non payée et due sur des actions ou stock qu'il possède, et une simple informalité dans l'organisation ne pourra pas avoir l'effet de rendre cette charte nulle, ou exposer un actionnaire à une dette quelconque au delà du montant de son stock.

ARTICLE IX

Si cette corporation est dissoute ou par limitation de sa charte ou pour autre cause, ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée générale convoquée à cet effet. Les dits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été entièrement liquidées, et en cas de mort d'un ou des dits commissaires le survivant ou survivants continuera à agir.

ARTICLE X.

Les actionnaires nommés ci-après sont par le présent déclarés le premier Board de Directeurs, et resteront en fonctions jusqu'à la première élection, d'après cette Charte, qui aura lieu le premier lundi de juillet 1889, ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été dûment élus et auront qualifié, à savoir:

JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, HARRY D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEVIS, WILLIAM B. BLOOMFIELD, P. EDWARD ST. MARTIN, LUCIEN SONIAT, FRANK BARKER, A. M. SORREL, A. J. LAGARDE, JULES J. JACOB, B. CHARLES LE BOURGEOIS, O. LEPINE, WALTER A. O'NEILL, M. A. BECNEL avec JOHN DYMOND, Président, JOHN B. LEVERT Vice-Président, et HARRY D. FORSYTH Secrétaire.

Fait et passé à mon bureau en cette ville, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. Melchior J. Soniat et Bernard Bermudez, témoins compétents, résidant en cette ville qui ont apposé leurs noms à côté de ceux qui ont aussi comparu et de moi, notaire, après avoir lu le tout.

Copie primitive signée par
JOHN DYMOND,
JOHN B. LEVERT,
H. D. FORSYTH,
MEYER WEILL,
DENIS LANAUX,
FRANK J. LEVIS,
WM. B. BLOOMFIELD,
P. E. ST MARTIN,
ALBERT J. LAGARDE,
M. J. SONIAT,
B. BERMUDEZ,
CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus mentionné du "RICE PLANTERS & RECEIVERS ASSOCIATION, LIMITED", a été dûment enregistré ce jour dans mon bureau dans le livre 353 folio 50a.

Nouvelle Orléans, 9 août 1888.

Signé, GEO. GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, soussigné notaire, certifie par le présent que ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte du l'acte primitif enregistré dans mon bureau.

En témoignage de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel ce 11ème jour du mois d'août A. D. 1888. Les mots "ceci" et "ainsi" sont interlignés, interlignes approuvés.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.
14août—Af en 30

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO .... Président
D. FATJO .... Vice-Président
J. E. TOURNÉ .... Caissier
Dépôts reçus et intérêt [illegible]
20 mai—6 mois

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouve toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant 40 rue Dauphine. 50 cents avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du To-Kalon. 17 fév 88—1an PP

AMUSEMENTS.
WEST END.
Pendant une semaine seulement.
Engagement de la plus grande VIRTUOSE CORNETTISTE du monde,
MLLE ALICE RAYMOND,
—à partir du—
Dimanche, 19 août 1888.
Pendant une semaine seulement.
18 août—8t

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

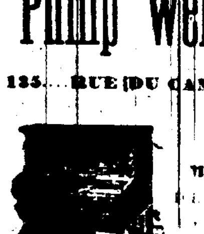

Seul agent pour tous les [illegible]
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.
1er oct 87—1an

Philip Werlein,
135...RUE DU CANAL...135

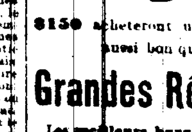

LE MAGASIN DE PIANOS [illegible] marché DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
Grandes Réductions.
Les meilleurs bargains qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ.
18 déc—

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME au moyen des
GLACIÈRES DELPY
Brevetées et récompensées aux Expositions.
Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération, ou la crème à la glace, (ice cream) ou les carafes frappées, etc.
RÉUSSITE CERTAINE. Prix de revient de la glace insignifiant. Le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERMIGNY & CIE.,
126 West 25th St., NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1888.

Liste de publication.

Barbeaat Jean Eliza	Fonferrier Jean Marie
Belbèze Etienne	Eriès A
Bancez Benoit	Jardilier
Bernd François	Lagus Jean Marie
Bloch Aron	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Lamarque Pierre
Bracomnot Louis Félix	Laroux Vve
Braquet Marie Anne	Lahbaut
Buissière Vve	Lefebre Félix
Charnes François	Mathel Pierre
Chaudet les époux	Mistral Pierre Laurent
Claude les époux	Nargassans Jean
Colné Eugène	Noël Oscar Belsaire
Crottes Martial	Plantrou Pascal
Devilliers Henri	Pouydie Henri
Duffard Louis Bernard	Rebouret Marie
Dussin Laurent	Ribet Vve
Dupont Pierre Benjamin	Rivière Pierre
Etienne Prosper	Salvaigne Martin
Gaillard Ferdinand	Saux Jean et son fils
Georgel Charles	Sovell
Gonzalez Joseph	Toulet Bernard
Godin Jules Aug Léon	Wiblin Max
Gaillet Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Debbrück Georges	Poisson Charles
Foudrias Doct. médecin	Rémi Georges
Gaillard Alphonse	Vitte
Lombard Alphonse	Zale Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er août 1888.

Le Consul,

PAUL DEJARDIN.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
POUR LE 20 AOUT—CLASSE [illegible]
tirage de 4 heures P. M.

46	15	74	6	29	12	72	5	37	[illegible]	4	57

Les tirages ci-dessus publiés dans les principaux journaux, on fait et publie aussi le tirage dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 20 août 1888—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
ALEX. HAMMIS.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens [illegible]